

## Bien-être animal

Votre formulaire est soumis électroniquement et sera traité par l'administration renseignée ci-contre.



**Service public de Wallonie**  
**Agriculture, Ressources naturelles et**  
**Environnement**

Département du Développement, de la Ruralité et  
des Cours d'eau et du Bien-Être animal  
Direction de la Qualité et du Bien-Être animal

Îlot Saint-Luc, chaussée de Louvain 14  
5000 Namur

Contact :

E-mail : [agrement.bienetreanimal@spw.wallonie.be](mailto:agrement.bienetreanimal@spw.wallonie.be)

### **Demande de remboursement de la redevance de l'agrément des établissements pour animaux**

#### Objet

Ce formulaire permet aux élevages (occasionnels, amateurs ou professionnels), aux pensions et aux établissements commerciaux de demander le remboursement de la différence entre les montants des redevances payées conformément à [l'arrêté du Gouvernement wallon de 2022](#) annulé par le Conseil d'Etat et ceux prévus par [l'arrêté royal de 2007](#) en vigueur.

Seuls les établissements ayant effectivement payé la redevance durant la période d'application de l'arrêté de 2022, soit du 1er mars 2023 au 31 janvier 2025, peuvent bénéficier de ce remboursement.

## 1. Coordonnées du demandeur

Vous êtes :

un **particulier**

Nom		Prénom	
Numéro de registre national			
<u>Adresse</u>			
Rue		Numéro	Boîte
Code postal	Localité		
Veuillez fournir au moins un numéro de téléphone.			
Téléphone	Téléphone	Téléphone	
E-mail			

une **personne physique (indépendant)**

Nom		Prénom	
Numéro d'entreprise			
Numéro de registre national			
<u>Adresse</u>			
Rue		Numéro	Boîte
Code postal	Localité		
Veuillez fournir au moins un numéro de téléphone.			
Téléphone	Téléphone	Téléphone	
E-mail			

une **personne morale**

Numéro d'entreprise			
Dénomination			
Forme juridique			
<u>Adresse du siège social</u>			
Rue		Numéro	Boîte
Code postal	Localité		
Veuillez fournir au moins un numéro de téléphone.			
Téléphone	Téléphone	Téléphone	
E-mail			

### 1.1. Coordonnées bancaires

 Renseignez le numéro de compte sur lequel vous souhaitez être remboursé.

IBAN  
*International Bank Account Number*

BIC  
*Bank Identifier Code*

Ouvert au nom de

### 1.2. Gestionnaire de l'établissement

Nom

Prénom

Numéro de registre national

## 2. Déclaration sur l'honneur

Nom

Prénom

Légalement autorisé à engager l'entreprise,

- Déclare sur l'honneur que les données renseignées dans ce formulaire sont complètes et exactes.
- Consent à la collecte des données dans le cadre de la finalité de l'agrément prévue par l'arrêté du Gouvernement wallon de 2022, ainsi qu'à leur traitement par les services du Bien-être animal et du SPW Finances en vue du remboursement.

## 3. Protection de la vie privée et voies de recours

### 3.1. Protection de la vie privée

Conformément à la réglementation en matière de protection des données, les informations personnelles communiquées seront utilisées par la Direction de la Qualité et du bien-être des animaux pour le remboursement de la différence entre les montants des redevances payées conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon de 2022 annulé par le Conseil d'Etat et ceux prévus par l'arrêté royal de 2007 en vigueur.

Seuls les établissements ayant effectivement payé la redevance durant la période d'application de l'arrêté de 2022 soit du 1er mars 2023 au 31 janvier 2025, peuvent bénéficier de ce remboursement.

Ces données seront communiquées qu'au SPW Finances pour procéder au remboursement. Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing.

Le SPW s'engage à prendre les mesures de sécurité adéquates afin d'éviter que des tiers n'abusent des données à caractère personnel que vous nous avez communiquées.

Le traitement de ces données se fonde sur l'arrêté royal du 27 avril 2007 portant les conditions d'agrément des établissements pour animaux et portant les conditions de commercialisation des animaux.

Elles seront conservées jusqu'à ce que le remboursement soit effectué, ainsi qu'un délai complémentaire permettant le suivi du contentieux éventuel.

Vous pouvez accéder aux données à caractère personnel qui vous concerne en introduisant une demande via le formulaire « Demande de droit d'accès à mes données personnelles ». (<http://www.wallonie.be/fr/demarche/detail/138958>). Le Délégué à la protection des données ([dpo@spw.wallonie.be](mailto:dpo@spw.wallonie.be)) en assurera le suivi.

Vous pouvez rectifier vos données en vous adressant aux administrations du Service public de Wallonie avec lesquelles vous êtes en contact.

Les droits à l'effacement des données, à la limitation du traitement et à l'opposition au traitement ne peuvent s'exercer que dans certains cas spécifiques et limités vis-à-vis des autorités publiques. L'administration du Service public de Wallonie avec laquelle vous êtes en contact, vous précisera si l'exercice de tels droits est possible pour le traitement concerné.

Pour plus d'informations sur la protection des données à caractère personnel et vos droits, rendez-vous sur le [Portail de la Wallonie](#). Enfin, si dans le mois de votre demande, vous n'avez aucune réaction du SPW, vous pouvez contacter l'Autorité de protection des données pour introduire une réclamation à l'adresse suivante : 35, Rue de la Presse à 1000 Bruxelles ou via l'adresse courriel : [contact@apd-gba.be](mailto:contact@apd-gba.be).

### 3.2. Voies de recours

**Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?**

- 1. Introduire un recours interne à l'administration.**  
*Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.*
- 2. Adresser une réclamation auprès du Médiateur.**  
*Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.*



Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur

Tél. gratuit **0800 19 199**

<http://www.le-mediateur.be>